

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Réf. : PA – SS – 04 90 27 49 31 – s-soulas@villeneuvelezavignon.fr

Arrêté du Maire N°PA/2025/301

Objet : Libertés publiques et pouvoirs de police - autres actes réglementaires –
Autorisation d'exploitation de taxi – Autorisation de stationnement n°8 – Monsieur Thierry
PERFETTI – Année 2025

Nous, Maire de Villeneuve lez Avignon

- Vu** l'article L 410-2 du code du commerce et le décret n°2002-689 du 30 avril 2002 fixant ses conditions d'application,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L.2213-2, L.2213-3 réglementant les réservations de stationnement de véhicules sur la voie publique, notamment les taxis,
- Vu** le Code de la Route,
- Vu** le Code des transports,
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- Vu** la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,
- Vu** la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,
- Vu** le décret n°73-225 du 2 mars 1973 modifié relatif à l'exploitation des taxis et des voitures de petite remise,
- Vu** le décret n°78-363 du 13 mars 1978 réglementant la catégorie d'instruments de mesure taximètres et ses arrêtés d'application,
- Vu** le décret n°87-238 du 6 avril 1987 réglementant les tarifs des courses de taxis modifié par le décret n°2005-313 du 1^{er} avril 2005,
- Vu** le décret n°95.935 du 17 août 1995 portant application de la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,
- Vu** le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure,
- Vu** le décret n°2011-1838 du 8 décembre 2011 relatif aux équipements spéciaux de taxis,
- Vu** le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes,
- Vu** l'arrêté ministériel du 18 juillet 2001 relatif aux taximètres en service,
- Vu** l'arrêté ministériel du 13 février 2009 relatif aux dispositifs répétiteurs lumineux de tarifs pour taxis,
- Vu** l'arrêté ministériel du 10 septembre 2010 modifié relatif à la délivrance de note pour les courses de taxis,
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 décembre 2014 relatif aux tarifs des courses de taxi,
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2001.243 du 31 août 2001 relatif aux visites techniques des taxis des voitures des petites remises,
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2013 224-0004 en date du 12 août 2013 portant définition des caractéristiques de la plaque d'identification des taxis,
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2015013-0005 en date du 13 janvier 2015 portant fixation des tarifs des courses en taxi dans le département du Gard,
- Vu** l'arrêté AG/2023/2 du 31 janvier 2023 portant délégation de fonction à Madame Aline CHEVALIER, Adjointe au Maire,

Considérant que les autorisations d'exploitation sur la commune doivent faire l'objet d'un acte réglementaire,

ARRETONS

Article 1 :

Pour l'année 2025, Monsieur Thierry Perfetti est autorisé à exploiter sur la commune de Villeneuve lez Avignon un taxi immatriculé **GH-156-CA** de marque **SKODA KAMIQ** en attente de clientèle, dans le respect des règles fixées par les textes susvisés. Cette immatriculation est la seule autorisée. Cette exploitation sera assurée à titre personnel – N° de carte 12095.

Article 2 :

Toute modification d'exploitation devra faire l'objet d'une déclaration diligente auprès de l'autorité territoriale.

Le présent arrêté entrera en vigueur selon la procédure prévue à l'article L 2131-I du CGCT.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de Mairie, Monsieur le Commandant de Police et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent acte est susceptible de recours formé auprès du Tribunal Administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de 2 (deux) mois à compter de sa notification.

Villeneuve lez Avignon, le 5 août 2025



Pour Madame Le Maire, L'adjointe
déléguée


Aline CHEVALIER

Destinataires :

Préfecture du Gard,
Police nationale,
Police municipale

Information à :

Site de la Ville
Le requérant